



*La Cour de cassation
L'Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1)
L'Institut universitaire de France*

1806 - 1976 - 2006
*De la commémoration d'un code à
l'autre, 200 ans de procédure civile
en France*

sous la haute autorité de
Jean Foyer et de Gérard Cornu
*Professeurs émérites de l'Université
Panthéon-Assas (Paris II)*

Jeudi 16 novembre 2006

*Grand'Chambre de la Cour de cassation
(Entrée : place Dauphine, rue de Harlay, Paris 1er)*



- 9 h **Accueil**
*par Guy Canivet, Premier président de la Cour de cassation
et Jean-Louis Nadal, Procureur général près ladite Cour*
- 9 h 10 **Ouverture**
*par Loïc Cadet, Membre de l'Institut Universitaire de France, Professeur à
l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne), Directeur du Centre de Recherche sur la
Justice et le Procès (Institut André Tunc)*

**Matinée sous la présidence de
Claire Favre**

Présidente de la deuxième chambre civile de la Cour de cassation

GENESES
Les méthodes d'élaboration

- 9 h 20 **Le Code de procédure civile de 1806 : un code de praticiens ?**
par Jean-Louis Halpérin, Professeur à l'École normale supérieure (Ulm)
- 9 h 40 **Le Code de procédure civile de 1975 : un droit de professeurs ?**
*par Bernard Beignier, Professeur à l'Université de Toulouse I, Doyen de la Faculté
de droit*

Point de vue :
Le Ministère de la justice et les réformes de la procédure civile
Catherine Chadelat, Conseiller d'Etat

- 10 h 00 **Débat**
- 10 h 30 **Pause**

Les doctrines à l'oeuvre

- 10 h 50 **La conception du procès civil dans le Code de procédure civile de 1806**
*par Serge Dauchy, Directeur de recherche au CNRS, Directeur du Centre d'histoire
judiciaire de l'Université de Lille II*

Point de vue :
Les exposés des motifs du Code de procédure civile de 1806
Georges Wiederkehr
Professeur à l'Université de Strasbourg III,
Doyen honoraire de la Faculté de Droit

- 11 h 20 **La conception du procès civil dans le Code de procédure civile de 1975**
par Emmanuel Jeuland, Professeur à l'Université Paris I (Panthéon-Sorbonne)

Point de vue :
**Les procédures civiles avec ou sans professionnels : une nouvelle
dimension de la conception française du procès civil ?**
Hervé Croze, Professeur à l'Université Lyon III (Jean Moulin)

- 11 h 50 **Débat**
- 12 h 10 **Déjeuner libre**

Après-midi sous la présidence de

Jacques Normand

Professeur émérite de l'Université de Reims, Doyen honoraire de la Faculté de droit

DESTINS

Le destin du Code de procédure civile de 1806

13 h 30 **Le Code de procédure civile français dans les traditions juridiques européennes**
par Remco Van Rbee, Professeur à l'Université de Maastricht (Pays-Bas)

Table ronde :

Nicola Picardi, Professeur à l'Université La Sapienza de Rome (Italie)

Manuel Ortells Ramos, Professeur à l'Université de Valence (Espagne)

14 h 10 **Le destin du Code en France**
par Alain Wijffels, Directeur de recherche au CNRS (Centre Georges Chevrier, Dijon)

Point de vue :

Les grands arrêts du droit judiciaire privé

par Yves Desdevises, Professeur à l'Université de Nantes, Doyen honoraire de la Faculté de droit

14 h 40 **Débat**

15 h 10 **Pause**

Le destin du Code de procédure civile de 1975

15 h 30 **Le destin du Code en France**
*par Soraya Amrani-Mekki, Professeur à l'Université Paris X (Nanterre),
Directrice de l'Institut d'études judiciaires Henri Motulsky*

Point de vue :

La question des sources

*par Philippe Théry, Professeur à l'Université Paris II (Panthéon-Assas),
Directeur de l'Institut d'études judiciaires Pierre Raynaud*

16 h **La conception du procès civil hors de France**
*par Frédérique Ferrand, Professeur à l'Université Lyon III (Jean Moulin),
Directrice de l'Institut de droit comparé Edouard Lambert*

Table ronde :

Adrian Zuckerman, Professeur à l'University College, Oxford (Royaume-Uni)

Marcel Storme, Professeur à l'Université de Gand (Belgique)

Rolf Stürner, Professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau (Allemagne)

Francisco Ramos Mendez, Professeur à l'Université Pompeu Fabra de Barcelone (Espagne)

Federico Carpi, Professeur à l'Université de Bologne (Italie)

17 h 10 **Clôture**
*par Jacques Normand, Professeur émérite de l'Université de Reims,
Doyen honoraire de la Faculté de droit*

Traduction simultanée en anglais



Les actes du colloque seront publiés par les éditions LexisNexis.

En 1806, deux ans après le Code civil des Français, était promulgué le Code de procédure civile, entré en vigueur le 1er janvier 1807. En 1975, était promulgué le nouveau Code de procédure civile, entré en vigueur le 1er janvier 1976 sur la majeure partie du territoire national, puis le 1er janvier 1977 sur l'ensemble du territoire français. 2006 est donc l'occasion de commémorer, à la fois, les 200 ans de l'ancien Code de procédure civile, dont une partie est encore en vigueur, et les 30 ans du nouveau Code de procédure civile. Ce double anniversaire nous offre l'occasion de célébrer deux codes qui, l'un et l'autre, bien que de manières différentes, ont fortement marqué leur temps. Cette empreinte n'est pas limitée aux frontières de la France. Le code de 1806 comme le code de 1975 sont pris dans un jeu historique de fertilisations croisées avec le droit d'autres pays européens, qu'ils ont influencé ou par lesquels ils ont été influencés. A l'heure de la communautarisation de la procédure civile, la commémoration des codes de procédure civile de 1806 et de 1975 s'inscrit donc également dans l'espace européen.



Entrée gratuite, inscription nécessaire.

• auprès du secrétariat de la Première Présidence
Télécopie : 01.44.32.78.28
e-mail : colloque.courdecassation@justice.fr
internet <http://www.courdecassation.fr>

